

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juin 2020

OBJET :

Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur emplois non-permanents

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n°23

EXPOSE DES MOTIFS

L'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale autorise les collectivités territoriales à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- à un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°), pour des activités temporaires inhabituelles par rapport à l'activité normale de l'administration sur la base de contrats d'une durée maximale de 12 mois, sur une période de référence de 18 mois consécutifs ;
- à un accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°), pour réaliser des travaux appelés à se répéter chaque année en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs sur la base de contrats d'une durée maximale de 6 mois, sur une période de référence de 12 mois consécutifs.

L'article 34 de cette même loi précise que ces emplois doivent être créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Les activités de la ville d'Essey-lès-Nancy étant conditionnées par le déroulement des saisons (dénouement, arrosage...), la fréquentation, souvent variable, de ses dispositifs par les usagers (dispositifs jeunesse notamment), le déploiement de mesures de prévention d'urgence (plans gouvernementaux contre la canicule, le grand froid, la pandémie grippale...), des interventions d'urgence ou, plus largement, la réalisation de travaux sur son patrimoine (générant, par exemple, des besoins en ménage plus conséquents), il est proposé de procéder à la création des emplois non-permanents suivants :

Emplois pour accroissement temporaire d'activité :

Grade	Nombre d'emplois	Quotité maximale de temps de travail par contrat
Adjoint technique	2	35/35ème
Adjoint d'animation	3	35/35ème
Adjoint administratif	1	35/35ème
Atsem principal de 2 ^{ème} classe	2	35/35ème

Emplois pour accroissement saisonnier d'activité :

Grade	Nombre d'emplois	Quotité maximale de temps de travail par contrat
Adjoint technique	2	35/35ème
Adjoint d'animation	3	35/35ème

L'autorité territoriale serait alors chargée de déterminer les besoins en recrutement, dans la limite des créations d'emplois non-permanents ci-dessus, compte tenu de l'évolution de l'activité de l'organisation.

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de procéder à la création des emplois non-permanents définis dans les tableaux ci-dessus ;
- de charger Monsieur le Maire de la détermination des besoins et de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour pourvoir à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité ;
- de fixer la rémunération des agents contractuels recrutés pour pourvoir à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité au 1^{er} échelon du grade de recrutement.

Il est précisé que la présente autorisation vaudra aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial que pour son renouvellement éventuel, dans les limites fixées par l'article 3 de la loi n°84-53 et des crédits inscrits au chapitre 012 du présent budget et des budgets à venir.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et 5 abstentions (M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, MM. KATZ, CHEVARDÉ et RIFF) les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 11 juin 2020.

Extrait conforme



Le Maire,

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	28
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	2 juin 2020
- Convocation distribuée le :	2 juin 2020
- Affichage du compte-rendu le :	12 juin 2020
- Affichage du procès-verbal le :	10 juillet 2020

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, M. EL JAOUHARI, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME CREUSOT, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIR

- M. Pierre BRUNE à M. Hubert ROSSIGNON

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME Nadine CADET

Pour extrait

**Michel BREUILLE,**

Maire